



Garde partagée

Par Laurine67

Bonjour je suis actuellement en garde alternée depuis Bientôt 1 an et je constate pas mal de facteur qui me dérange notamment sur l'hygiène le papa ne lui donne pas de douche régulièrement mon enfant a 9 ans , slip chaussettes pas changé régulièrement...(C moi qui intervient pour lui demander de prendre une douche elle procède une tablette pour communiquer en visio le soir au moment du bonne nuit)

Pour la partie devoir certain ne sont pas faits notamment l'allemand car lui ne comprends rien car notre fille es en bilingue es ce grave?

Dernier point qui me gêne le week-end elle me dit qu'elle prend le petit déj seul et que lui reste au lit , et passe son temps sur son téléphone.

J'aimerais savoir si ces arguments sont positifs pour moi pour passer sur garde alternée

Merci pour votre réponse

Par yapasdequoi

je suis actuellement en garde alternée

...

pour passer sur garde alternée

Que souhaitez vous exactement ? Ce n'est pas bien clair.

Si vous voulez demander la résidence principale, et que le père ne dispose plus que de la moitié des week ends et vacances, il faudra plus d'arguments que ces brouilles d'hygiène ou de devoir manqué (les enfants sont très doués pour "oublier" certaines corvées)

Selon son âge, l'enfant devrait progressivement devenir plus autonome et votre intrusion systématique dans sa vie chez son père ne va pas dans ce sens.

Si vous pensez que c'est grave, il faut faire un signalement et demander une enquête sociale.

Par Isadore

Bonjour,

Si à neuf ans un enfant ne sait pas se laver seul, c'est soit lié à un handicap soit une défaillance des deux parents. Si votre fille n'est pas handicapée, elle devrait être capable de se débrouiller sur ce point. Elle devrait donc être capable de se doucher ou de laver au gant seule. Même chose pour les vêtements... la gestion de l'habillement devrait être acquise.

Pour les devoirs, si votre fille n'est pas capable de les faire seule, c'est qu'il y a un problème (chez votre fille ou chez les professeurs). Les devoirs donnés à un enfant de primaire sont censés être adaptés à son niveau. Dans le public les devoirs écrits sont d'ailleurs interdits en primaire.

La gestion des week-ends est non sujet. L'usage abusif du téléphone le week-end est regrettable, mais pas pire que de d'utiliser une tablette le soir au coucher.

Bref, si votre fille est handicapée : oui, la négligence du père peut donner lieu à révision de la résidence alternée.

Sinon, rien de tout cela ne semble bien grave même si votre fille a du retard dans l'apprentissage des gestes du quotidien. Profitez de vos semaines pour essayer de combler le retard.

Par Laurine67

Ok merci pour votre réponse